Trente-cinquième Année. - N° 25 UN NUMERO 15 CENTIMES. SAMEDI 25 JANVIER 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing. Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

NOS FEUILLETONS

A la *Confession d'un Père* nous ferons succéder

LA HANTERIE

de M. Paul HAREL

une œuvre littéraire de premier ordre et une paysannerie fortifiante, reposante et saine.

C'est l'histoire d'un « fils unique » de Normandie, nature simple et droite, pensant à sa petite cousine, élevé aux champs et qui veut rester laboureur.

Son riche papa ne l'entend pas ainsi.... Celui-ci veut faire de son fils un *avocat*.

On verra ce qu'il advient de la sotte vanité paternelle.

ROUBAIX, LE 24 JANVIER 1890

LA GUERRE COMMERCIALE

ENTRE LE PORTUGAL ET L'ANGLETERRE

Le Portugal parait avoir trouvé le défaut de la cuirasse de son ennemi. La guerre que ce pays ne veut pas faire à l'Angleterre à coups de canon, il la lui fera sur le terrain économique. Les Portugais qui doivent paraître moins gais que ne le dit la chanson, aux commerçants anglais, ont résolu de supprimer tout transit avec l'Angleterre. Les journaux de Lisbonne publient en caractères d'affiches : « Vengeance ! N'achetons plus à l'Angleterre. Ne vendons pas à l'Anglais. Allions-nous à la France et à l'Espagne ! »

Et ils font comme ils le disent :

Les chemins de fer portugais ont suspendu l'envoi de commandes en Angleterre. Les journaux ne publient plus d'annonces anglaises, ils n'annoncent plus l'arrivée des paquebots de cette nationalité. Avant-hier, quatre des plus importantes maisons de Lisbonne ont envoyé des dépêches à Manchester et à Bradford, retirant des commandes pour une valeur de plus de dix millions. Un négociant a contremandé une commande d'un million de coton. La nouvelle compagnie du Gaz a adressé des dépêches aux marchés allemands et belges pour ses approvisionnements ; après quoi, elle rompra son traité avec l'Angleterre.

Le mouvement s'accentue de plus en plus, encouragé par l'Association commerciale de Lisbonne, qui a voté une résolution en ce sens. Le club commercial portugais a expulsé tous ses membres anglais. A Sétubal, la population a empêché un commerçant portugais d'embarquer des marchandises sur un vapeur anglais. Ce bâtiment est parti sans chargement. Dans la banlieue de Lisbonne, les ouvriers d'une importante fabrique de faïence ont quitté les ateliers ; le propriétaire de la fabrique étant Anglais ; celui-ci s'est empressé de demander le titre de citoyen portugais.

Des commis-voyageurs sont accourus de France, d'Amérique, d'Allemagne, pour profiter de cette situation. Ce sont nos compatriotes qui rencontrent le meilleur accueil. Il se pourrait qu'à la faveur de cette excitation, le courant du commerce portugais fût détourné vers la France.

Les importations anglaises en Portugal se chiffrent annuellement par 68 ou 70 millions ; le transport de passagers et le fret de marchandises sur les navires anglais n'atteint pas moins de 28 millions par an. Dans les importations anglaises annuelles, les objets manufacturés figurent pour 2 millions 35 mille francs. L'importation de tous les autres pays réunis se monte durant la même année, à la somme de 132 millions seulement. L'Angleterre fait donc, à elle seule, plus du tiers de toutes les importations du Portugal. Cette proportion est encore beaucoup plus forte pour tout ce qui concerne les services de navigation.

Un correspondant du *Soleil* a eu, à Lisbonne une conversation avec un commerçant portugais et lui a demandé son avis sur la croisade commerciale actuellement prêchée dans tout le royaume lusitanien.

— Ce mouvement, a-t-il répondu, est plus profond que vous ne sauriez l'imaginer. Depuis longtemps déjà nous en étions las, en Portugal de cette sorte de tutelle anglaise qui avait tué successivement toutes nos industries nationales et qui avait annihilé le meilleur de nos forces. Aujourd'hui l'élan est bien donné et vous pouvez être sûr qu'on ne l'arrêtera pas.

Tout d'abord, nous allons retirer aux Anglais le monopole de la navigation marchande, en employant les vapeurs français, suédois et allemands qui, aujourd'hui, prennent le fret à aussi bon marché que les Anglais ; puis nous ferons une guerre sans pitié à l'importation anglaise.

— Croyez-vous que cette ligue puisse causer un véritable préjudice au commerce anglais ?

— Certainement. J'estime que ce préjudice peut être évalué annuellement à cent millions environ.

— Quels sont les principaux produits importés d'Angleterre en Portugal ?

— Les cotons, les soies, les machines agricoles, les machines industrielles, les dragues, le fer, le charbon, etc.

— Pourrez-vous vous priver sans encombre, de ces articles de provenance anglaise ?

— Certainement. Pour les machines agricoles et industrielles, par exemple, votre Exposition de Paris n'a-t-elle pas prouvé que la France et la Belgique pouvaient rivaliser avantageusement, comme qualité, prix et perfection de travail, avec tous les mécanismes anglais ! Seul, le charbon pourrait nous faire défaut, parce que c'est d'Angleterre qu'il nous vient à meilleur marché. En ce qui concerne le fer de toutes qualités, il n'en est pas de même, car les Anglais vont aujourd'hui l'acheter en Belgique à un prix beaucoup plus réduit que celui qu'ils produisent dans leur propre pays. De plus, avec de petites différences de prix, le fer peut être acheté également en France.

« Pour les articles d'épicerie, nous pouvons remplacer, par exemple, les énormes quantités de sucre qui nous viennent d'Egypte et de l'Inde par les sucres de canne du Brésil ou par les sucres de betteraves. Les beurres anglais peuvent également être remplacés par les beurres dannois et les beurres français.

» Pour la morue, nous avons tout avantage à remplacer les importations anglaises, partie par la pêche des navires portugais, partie par les pêcheries suédoises. Aux conserves et confiseries anglaises, nous pouvons parfaitement substituer les conserves et confiseries nationales et françaises. Il en est de même, croyez-le bien, pour tous les autres produits que nous faisons venir d'Angleterre.

» Si le mouvement commercial qui se produit aujourd'hui n'a pas commencé plus tôt, cela tient à ce que les commerçants portugais changent difficilement leurs habitudes ; ils sont un peu routiniers. Mais avant tout ils sont bons patriotes, et coûte que coûte, ils sont bien décidés à rompre avec l'Angleterre toutes relations, si anciennes qu'elles fussent. Engagez donc vos compatriotes à faire un tour par ici ; il seront d'autant mieux reçus qu'ils ne nous ont pas ménagé leurs sympathies durant ces derniers incidents. »

Ces dernières paroles sont à méditer par tous les commerçants français.

RÉUNION DE LA DROITE

Paris, 23 janvier. — Les députés de la droite se sont réunis ce matin, au secrétariat général, sous la présidence de M. le comte de Maillé, doyen d'âge, en vue d'organiser l'assemblée plénière des députés de la droite.

Mgr Freppel a expliqué qu'il ne s'agissait pas de constituer un groupe spécial, mais de fournir à tous les députés conservateurs, sans distinction de nuances, le moyen de se rencontrer et de se concerter ; il a ajouté que tous les députés de la droite peuvent et doivent s'unir sur le terrain de la conservation sociale et de la revendication des libertés publiques, religieuses et sociales ; il a terminé par un chaleureux appel à la concorde qui a été unanimement applaudi.

Il a été décidé ensuite que la réunion, ainsi constituée, prendrait le nom de réunion générale des députés de la droite.

Mgr Freppel a alors proposé la constitution d'un bureau qui serait la représentation des diverses nuances politiques de la droite, et permettrait ainsi à tous les députés de travailler en commun, tout en réservant à chacun l'indépendance de ses opinions.

A la suite d'observations échangées entre plusieurs membres, il a été décidé que le bureau se composerait de quatre présidents, quatre secrétaires, deux trésoriers, un questeur et trois commissaires chargés du secrétariat.

En outre, il a été convenu qu'un certain nombre de délégués, désignés par la réunion sur la proposition du bureau, lui serait adjoint.

Il a été ensuite procédé à l'élection du bureau ; ont été nommés présidents : MM. de Larochefoucault duc de Doudeauville, Jolibois, baron de Mackau, Jacques Piou ; secrétaires : MM. Déjardin, Amédée Dufaure, Paulhier, Plichon ; trésoriers : MM. le comte de Lanjuinais, Leroux ; questeur : M. le baron Reille ; commissaires chargés du secrétariat : MM. d'Aillières, Desjardins, Verkinder et Godelle.

Toutes ces propositions ont été adoptées par acclamation.

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

Paris, 23 janvier. — Nos renseignements particuliers nous permettent de compléter le compte-rendu de la réunion tenue ce matin, rue de Bourgogne.

Le discours de Mgr Freppel, indiquant nettement le caractère de la réunion, a obtenu le plus grand succès.

M. Paul de Cassagnac a ensuite pris la parole pour appuyer les observations de l'évêque d'Angers et demander à ses collègues de bien marquer les tendances de la réunion par les choix des membres du bureau.

Il doit être bien entendu, a ajouté le député du Gers, que nous ne sommes pas ici pour provoquer la formation d'un groupe politique ; nous voulons seulement assurer les moyens qui permettront aux députés de la droite de se réunir, lorsque les circonstances l'exigeront, pour se concerter sur une foule de questions qui constituent le programme commun du parti conservateur. Pour bien marquer le caractère de ces réunions, je vous propose de nommer trois présidents correspondant aux trois groupes de l'ancienne législature, M. de la Rochefoucauld pour la droite royaliste, M. Jolibois, pour celui de l'*Appel au Peuple* et enfin, M. de Mackau pour l'ancienne *Union des droites*, c'est-à-dire tous ceux qui, comme moi, acceptent une solution monarchique quelconque et veulent avant tout le renversement de la République.

A ce moment, M. Piou et quelques-uns de ses amis ont fait observer qu'il existait une autre nuance du parti conservateur comprenant les députés qui, dans leur programme, se sont placés sur le terrain de l'opposition constitutionnelle.

Nous n'avons pas, a dit M. Piou, la prétention d'être la majorité, mais il nous parait équitable que cette nuance soit représentée dans la composition du bureau.

L'observation de M. Piou a été parfaitement accueillie et, comme il est assurément le représentant le plus autorisé de cette nuance du parti conservateur, il a été prié par ses collègues d'accepter les fonctions de président de la réunion générale des Droites, avec MM. de la Rochefoucauld, Jolibois et de Mackau.

La nomination de M. Piou est la preuve évidente de l'esprit de concorde qui a présidé à la réunion de ce matin.

Tous les comptes-rendus fantaisistes des journaux ministériels ne modifieront pas cette impression qui nous a été confirmée par tous les députés que nous avons interrogés à ce sujet.

M. DE SOLAND

Insistez surtout sur ce point, nous dit M. de Soland, c'est que la réunion de ce matin n'avait pas pour but d'embrigader, comme on l'a dit, les députés de la droite et empêcher la formation de groupes distincts. Il est bien certain que dans un temps plus ou moins éloigné, les membres de la droite seront amenés, par des affinités politiques, à constituer des groupes distincts, mais ce qu'il importe actuellement, c'est d'assurer les moyens de se concerter, de se sentir les coudes. Comment voulez-vous que nous nous réunissions, si nous n'avons personne pour nous convoquer.

— Mais ce bureau n'aura-t-il pas d'autre rôle ?

Vous avez vu qu'il est aussi chargé de désigner un certain nombre de délégués pris dans toutes les nuances du parti conservateur. Les délégués dont les noms seront soumis à la ratification d'une seconde réunion plénière, seront évidemment investis de toute la confiance de leurs collègues et à ce titre, ils seront mieux que personne en situation d'indiquer une ligne de conduite à suivre, quand des circonstances pressantes ne permettront pas de convoquer une réunion plénière. Remarquez, ajoute l'honorable M. de Soland, que la décision des délégués n'engagera personne, mais ce sera une indication très utile !

M. PAULMIER

J'étais venu à la réunion de ce matin, nous dit M. Paulmier, quelque peu inquiet sur le résultat. On avait fait courir, depuis quelques jours, des bruits tellement extraordinaires sur l'attitude d'un certain nombre de mes collègues, eh bien ! j'ai pu constater dès le début de la discussion, que jamais l'entente n'avait été aussi complète parmi nous. Je suis sorti de la réunion absolument satisfait.

Quant à M. Piou, il ne se félicite pas moins que M. Paulmier du résultat obtenu. Sa nomination est, à ses yeux, la reconnaissance pour ainsi dire officielle d'un groupe constitutionnel, dont le rôle ne sera pas, comme on l'a dit, d'affaiblir la Droite, mais de représenter seulement une nuance du parti conservateur.

L'IMPOT SUR LE CAPITAL

Paris, 23 janvier. — Un certain nombre de députés de la gauche, MM. Linard, de Mahy, Lockroy, Maxime Lecomte, Desprez, etc. viennent de déposer une proposition de loi établissant l'impôt sur le capital.

Cette proposition reprend, sous une autre forme, la proposition de loi déposée par M. Chavoix au cours de la dernière législature et qui avait pour objet le rétablissement de l'égalité devant l'impôt direct des propriétés mobilières et immobilières.

Les auteurs de la proposition actuelle ne vont pas jusqu'à proposer la suppression des impôts indirects qui serait suivant eux, la conséquence d'une répartition des impôts, proportionnelle aux ressources de chacun. Ils ne visent qu'une répartition proportionnelle de l'impôt direct. A cet effet, les quatre impôts directs, l'impôt foncier, l'impôt des portes et fenêtres, l'impôt personnel mobilier, l'impôt des patentes seraient supprimés à partir du 1er janvier 1891.

Ils seraient remplacés par un seul impôt frappant proportionnellement à leur cours vénal toutes valeurs constituées, quelque forme qu'elles affectent : Propriétés immobilières bâties ou non bâties, rentes sur l'Etat français, titres mobiliers français, rentes et valeurs étrangères possédées en France et dont les arrérages sont payés en France, meubles meublants, objets d'art, voitures, cheptels, navires, bijoux, etc, marchandises garnissant les magasins de dépôt, vente ou location, créances hypothécaires, chirographaires. L'article 1er fixe le taux de cet impôt annuel principal à deux francs cinquante par mille de la valeur en capital de l'objet atteint par l'impôt. Les crédits commerciaux représentés par des effets de commerce sont exempts de l'impôt.

Aux termes de l'article deux, le mode d'évaluation des propriétés immobilières serait déterminé par un règlement d'administration publique. Il serait procédé à une nouvelle évaluation tous les dix ans pour les propriétés rurales et tous les cinq ans pour les propriétés urbaines.

Les articles 3 et 4 déterminent le mode de perception de l'impôt. L'article 5 est relatif aux actes de mutation entre vifs et aux droits de mutation par décès.

L'article 6 laisse subsister, pour l'exercice 1891, l'impôt foncier et celui des portes et fenêtres par suite de l'impossibilité d'établir, en temps utile pour cet exercice, les rôles de la nouvelle contribution.

L'EXÉCUTION DE DAUGA

Nancy, 23 janvier. — Les crimes de Pont-à-Mousson, des Vosges et du Gers sont expiés.

Ce matin, à 7 h. 22, Dauga a été exécuté.

C'est devant la prison, à environ 2 m. 50, et non devant la porte du cimetière du Sud, que l'échafaud avait été dressé.

On avait voulu sans doute dérouter la population et empêcher des manifestations indécentes. On y a réussi.

La foule, retenue dans les rues des Ponts, Charles III et de l'Equitation, est restée assez calme

Cependant, des cris de : « Mort à Dauga ! » ont été poussés à plusieurs reprises.

C'est à 3 h. 30 environ que la guillotine a été montée sous une pluie battante et par une tempête du sud-ouest des plus violentes.

A 6 h. 15, M. Deibler vient essayer le jeu du couteau et remonter celui-ci dans la rainure du haut.

Aussitôt après il pénètre avec ses aides dans la prison.

Enfin, à 7 h. 22, la lourde grille s'ouvre à deux battants, laissant passer un groupe de fonctionnaires et derrière eux, comme dissimulé, le condamné.

Celui-ci, soutenu par les aides et l'abbé Didelot, précédé par M. Deibler, s'avance courbé en deux. Il est livide.

Puis on entend un bruit sourd et l'on aperçoit rouler une tête coupée.

L'exécution a été faite d'une façon si foudroyante qu'on n'a pour ainsi dire rien pu voir.

Le corps et la tête sont aussitot renfermés dans un coffre et déposés dans un fourgon qui, escorté de gendarmes, emporte au grand trot à la Faculté de médecine le corps du supplicié.

Autour de l'échafaud, on remarquait environ deux cents personnes parmi lesquelles beaucoup d'officiers.

Nancy, 23 janvier. — Dauga a été réveillé, à sept heures moins cinq minutes, par le directeur de la prison, accompagné du substitut, M. Gegout et de divers représentants de la presse.

— Dauga, dit M. Bapt, le directeur, c'est l'heure.

Dauga se lève aussitôt, s'habille vivement, et demande à écrire à sa femme. Sa main ne tremble pas.

L'abbé Didelot lit les prières.

Dauga communie et demande ensuite à fumer une cigarette.

Jusqu'à la porte de la prison, son courage ne s'est pas démenti.

Mais sur le seuil il a chancelé et il a fallu le soutenir pour l'aider à monter les deux degrés de l'échafaud et le boucler sur la bascule. Son œil terrible semblait éteint.

La foule frémissante s'est retirée lentement. Ce n'est que hier soir, à 6 heures environ, que, sur le conseil de M. Deibler, on a changé le lieu de l'exécution.

L'AFFAIRE GOUFFÉ

Voici de nouveaux renseignements sur les révélations de Gabrielle Bompard sur l'affaire Gouffé :

Le crime commis, on sait que Gouffé fut décapité ; on lui détacha la tête du tronc et on plaça le tout dans une malle, la fameuse malle de Millery.

Gabrielle Bompard partit avec son amant, le faux Labordère, pour Lyon. Il est avéré maintenant que c'est Eyraud qui a passé la malle à l'octroi de Lyon, accompagné de sa maitresse.

Après un séjour très court à Lyon, les deux amants partaient pour Marseille. De Marseille, ils revenaient bientôt à Paris, puis se dirigeaient sur Londres.

Ne se trouvant pas en sûreté à Londres, Eyraud pensa qu'il était urgent pour lui de traverser l'Océan et d'aller se réfugier en Amérique. Ils partirent donc pour Liverpool, où ils s'embarquèrent pour New-York. Ils visitèrent Québec et San-Francisco.

En Californie, Eyraud et la fille Bompard firent la connaissance d'un Français, que nous désignerons, jusqu'à nouvel ordre, par un X... On verra quel en est le motif.

Ce M. X... fit la cour à Gabrielle, qui devint bientôt sa maitresse.

On sait qu'Eyraud faisait passer Gabrielle pour sa fille. Il la rendait si malheureuse que M. X.., voyant les mauvais traitements qu'elle subissait, l'engagea à quitter l'Amérique et à rentrer avec lui en Europe.

Eyraud, d'ailleurs, jetait presque Gabrielle dans les bras de M. X... et, avant leur départ, il proposa un jour à Gabrielle sachant que M. X... était riche, de l'attirer dans un guet-apens et de le tuer comme il avait fait pour Gouffé.

C'est à cette époque que des relations intimes s'établirent entre M. X... et Gabrielle, et celle-ci lui raconte l'affaire Gouffé. M. X... fit tout son possible pour ramener sa maitresse en France afin de se disculper et y faire une déclaration qui pût mettre la justice sur les traces des assassins.

C'est donc grâce à M. X..... que l'on doit d'avoir sous la main la fille Bompard.

La veille de l'arrivée à Paris de la fille Bompard, M. Goron, chef de la Sûreté, recevait une lettre de dix à douze pages, datée de New-York et signée Michel Eyraud. Dans cette lettre, le signataire se défendait de toutes les calomnies dont la presse « l'abreuvait », et il déclarait que dans la journée du crime et les jours suivants, en tout environ quinze jours ou trois semaines, il n'avait pas vu Gabrielle Bompard, et que si la malle de Millery a été achetée à Londres par Gabrielle Bompard, c'est que celle-ci a fait tuer Gouffé par d'autres amants à elle.

Le signataire de la lettre ajoute qu'il ne viendra s'expliquer qu'en présence de Gabrielle, qui l'a quitté depuis longtemps. Il dit ensuite qu'il se présenterait à la police s'il était certain qu'on ne lui mit pas les menottes.

Mlle Bompard maintient avec énergie qu'elle n'a pas assisté à l'exécution du crime, qu'Eyraud a assassiné l'huissier, de complicité avec un individu qu'elle n'a vu que deux ou trois fois, un blond, un peu fort, portant une grosse moustache rousse.

Elle ajoute que, au moment du crime, Eyraud l'avait éloignée, sous un prétexte, qu'elle n'a revu Eyraud que dans la soirée, qu'ils ont passé la nuit ensemble, et que, le lendemain, ils ont pris le train pour Lyon, tous les deux, mais qu'elle ignorait absolument ce que contenait la malle mystérieuse.

Paris, 23 janvier. — Gabrielle Bompard a été amenée, à une heure et demie, dans le cabinet de M. Dopfer, juge d'instruction, pour être confrontée avec divers témoins. On dit que dans cet interrogatoire elle a avoué, après bien des hésitations, qu'elle avait assisté à la perpétration du crime.

Le juge doit également interroger M. Rémi Launay, ancien clerc d'huissier de l'étude Poussard, à Sèvres, et actuellement homme d'affaires dans cette localité. Rémi Launay a connu Eyraud, qui était distillateur à Sèvres. Cet agent d'affaires a acquis un lot considérable de terrains près de l'école normale des jeunes filles et s'est trouvé en relation avec l'huissier Gouffé.

M. Dopfer, juge d'instruction, a entendu également, dans l'après-midi, Mme Eyraud. Cette dame a avoué qu'à plusieurs reprises elle avait reçu de son mari des lettres dans lesquelles il se disculpait des accusations dont il était l'objet. « Si tu n'es pas coupable, lui écrivit un jour Mme Eyraud, viens donc te disculper. »

Le témoin, avant l'apparition de Gabrielle Bompard ne pouvait croire à la culpabilité de son mari ; elle assure qu'elle en doute encore. « Pourtant votre mari, lui dit le juge d'instruction, a écrit sur l'assassinat de M. Gouffé une longue lettre à M. Goron, chef de la sûreté. »

— Ah ! le misérable, s'écrie Mme Eyraud en entendant ces paroles; il ne s'est donc pas tué ?

Cette réponse, arrachée à Mme Eyraud par la réflexion du juge d'instruction, est considérée par ce dernier comme la preuve que cette femme croit à la culpabilité de son mari, bien que jusqu'ici elle ait persisté à la nier.

Paris, 23 janvier. — Un mandat, en date de ce jour, de M. Dopfer, juge d'instruction, a mis en état d'arrestation Launay, dit Remi Launay, agent d'affaires, à Sèvres, pour assassinat, et Choteau, négociant, 27, rue des Jeûneurs, pour complicité d'assassinat. Actuellement, ils sont au dépôt. Ils seront interrogés ce soir, peut-être plus tôt.

Ces deux arrestations ont été décidées à la suite des confrontations qui ont eu lieu cette après-midi, avec Gabrielle Bompard. Celle-ci a déclaré que vers le 15 août, Eyraud et elle quittaient Marseille, où ils s'étaient réfugiés après le crime, et s'étaient rendus chez Choteau, à qui Eyraud avait fait connaitre le crime commis, en ajoutant qu'il était sans argent, Gouffé n'ayant sur lui, au moment de l'assassinat, que 150 francs.

Eyraud et sa maitresse se rendirent alors à Londres, puis à Liverpool, où ils reçurent, de Choteau, la somme de 2000 francs.

Choteau reconnait ce fait et avoir reçu plusieurs lettres d'Eyraud, en août, septembre et octobre, mais il nie fortement avoir eu connaissance du crime.

Choteau a remis à M. Dopfer les lettres qu'il a reçues d'Eyraud et dont plusieurs sont datées de San-Francisco. Il est inculpé de complicité.

La deuxième arrestation opérée, celle de Remi Launay, agent d'affaires à Sèvres, a été faite, parce qu'il a été établi qu'Eyraud connaissait fort peu Gouffé, et que c'est Launay, qui tripotait avec tous deux, qui a été le lien de leurs relations.

D'autre part, Choteau affirme que, deux jours après le crime, Launay lui a fait remarquer la bizarre coïncidence de la disparition de Gouffé et d'Eyraud.

Launay nie ce propos. Choteau et Launay ont été écroués au dépôt.

Paris, 23 janvier. — Gabrielle Bompard reconnait avoir servi d'appât pour attirer Gouffé rue Tronson-du-Coudray.

Elle croyait, dit-elle, qu'il s'agissait d'une simple affaire de chantage.

Eyraud s'est jeté sur Gouffé en criant : Un misérable, qui vient voir ma maitresse.

Gabrielle ne put retenir un cri ; fais-la taire, dit Eyraud, en passant un poignard à son complice.

Ce dernier, renversant Gabrielle sur un canapé, la maintint, le poignard dans la gorge, pendant que se déroulait le crime.

Les témoins, confrontés, cette après-midi, avec Gabrielle, sont, en dehors de Choteau et de Launay, les sieurs Wittemann et Letestut.

Paris, 23 janvier. - Voici des détails complémentaires sur la scène du crime, telle que l'a raconté Gabrielle Bompard :

La victime, M. Gouffé, a été attirée dans la maison du crime par une lettre écrite de la main de Gabrielle Bompard, et dictée par Eyraud.

L'huissier fut exact au rendez-vous. Il fut reçu par Gabrielle; Michel Eyraud et deux complices se tenaient cachés dans un cabinet de toilette.

M. Gouffé s'était à moitié dévêtu, et causait avec Gabrielle, quand Eyraud s'est jeté sur lui, et l'a assommé avec un maillet.

Eyraud et ses complices passèrent alors une fine corde autour du cou de la victime, et l'étranglèrent complètement.

Le corps fut entièrement dépouillé de ses vêtements, ligotté avec une grosse corde, et cousu dans un sac. Puis il fut placé dans la malle achetée à Londres, et retrouvée à Millery.

Gabrielle Bompard se défend bien d'avoir participé au meurtre.

Mais on a tout lieu de croire que c'est tout au moins elle qui a cousu le corps dans un sac avant qu'il fût placé dans la malle.

D'après ce qu'aurait dit Gabrielle Bompard, Eyraud et son complice, après avoir mis le cadavre de Gouffé dans la grande malle, se seraient servis des vêtements de la victime, pour remplir les espaces vides.

La malle ayant été soigneusement refermée, Eyraud, et l'*homme-rouge* sont partis, enfermant Gabrielle dans la chambre.

Le lendemain, Eyraud revint seul avec une voiture de l'*Urbaine*, chercher Gabrielle Bompard.

La malle contenant le corps de Gouffé et les deux autres petits colis furent hissés sur la voiture.

Eyraud et Gabrielle se rendirent de là à la gare Saint-Lazare, retirèrent deux autres malles à la consigne, puis ils se dirigèrent vers la gare de Lyon, où ils prirent l'express du soir.

Arrivés à Lyon, Eyraud et Gabrielle descendirent à l'*Hôtel de Bordeaux*, et transportèrent dans leur chambre le funèbre colis.

Le lendemain, Eyraud sortit, de bonne heure, de l'hôtel, et revint, quelques heures après, conduisant lui-même, un cabriolet, sur lequel la malle fut hissée.

Puis, Eyraud, en compagnie de Gabrielle, prirent la direction de Millery ; ayant, sur la route, trouvé un talus élevé, ils s'arrêtèrent, ouvrirent la malle, et précipitèrent le cadavre dans un bas-fonds.

Eyraud fit ensuite un long détour. Une seconde fois, il arrêta la voiture, et, dans un champ, il jeta la

BOURSE DE PARIS

du vendredi 24 janvier

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
87 925	3 0/0...	87 95	87 925	88 07
106 875	4 1/2 0/0 1883	106 875	..	106 85
93 475	Italien 5 0/0...	93 65	.. ..	93 72
17 87	Turc 4 0/0...	17 925	17 95	17 92
472 18	Egypte 6 0/0	472 50	472 81	473 175
72 5/16	Extérieure 4 0/0..	72 11 16	.. /.	72 3 4
87 11 15	Hongrois 4 0/0..	87 3 4	.. /.	88 ..
63 1/16	Portugais 3 0/0...	63 11/16	.. /	63 5 8
97 7 16	Consolidés anglais..	.. ..	.. ..	97 15 16
91 3 16	Russe 1880	91 3/16	91 1 4	91 1 4
93 3/8	Russe 1889..	93 4/16	93 11/16	92 5/8
	Sociétés de crédit			
4240 ..	Banque de France...	4230 ..	4240 ..	4275 .
523 75	Banque d'Escompte...	522 50	525 ..	522 50
808 75	Banque de Paris...	808 75	810 ..	811 25
1305 ..	Crédit Foncier...	1308 75	.. ..	1308 75
432 50	Crédit Mobilier...	435 .	432 50	435 ..
711 25	Crédit Lyonnais...	711 25	.. ..	713 75
534 06	Banque Ottomane...	536 25	535 ..	535 ..
	Chemins de fer			
1767 50	Nord...	1767 50	1770 ..	1767 50
1377 50	Paris-Lyon-Méditer.	... .	1375 ..	1372 50
.. ..	Orléans...	.. ..	.. ..	.. ..
490 ..	Autrichiens...	486 25	486 25	480 ..
308 75	Lombards...	310 ..	312 50	312 50
373 75	Nord Espagne...	371 25	... .	371 25
310 .	Saragosse...	311 25	... ..	312 50
	Valeurs diverses			
1468 75	Gaz Parisien..	.. ..	1468 75	1475 ..
58 25	Métaux...	53 75	55 ..	56 25
80 .	Panama...	80 .	.. ..	78 75
2302 50	Suez...	2308 75	.. ..	2315 ..
	Mines			
410 62	Rio-Tinto...	414 375	415 ..	416 25
116 25	Tharsis...	116 25	116 875	116 25
... ..	de Beers...	... ..	... ..	... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 24 janvier 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 75 ..	3 0/0 ...	87 90 ./.
94 25 ..	3 0/0 amortissable...	91 90 ./.
106 25 1/2	4 1/2 0/0 1883...	106 90 ./.

BOURSE DE LILLE

du vendredi 24 janvier

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr...	...	106 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr...	... ..	115 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr...	... ..	507 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr...	... ..	520 .
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	415 ..
Lille 1887...	... ..	387 50
Armentières 1886...	... .	477 50
Armentières 1879...	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	46 ..
Tourcoing 1878...	... ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr...	... ..	108 50
Département du Nord...	104 50	104 50
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ...	.. .	570 .
— act. nouv.)	... ..	1095 ..
C. de Roub. (Decroix, Verater, Verley Cᵉ	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	... ..	115
— — (act. n.) 250 fr. p.	... ..	297 50
Caisse Platel et Cᵉ...	... .	350 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... .	550 .
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... .	402 50
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	... .	1100 .
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 35, act. 500 fr. p.	... ..	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... .	1975 .
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	135 .
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grossin), 500, t. p.	... ..	150
Tramways du Depart. du Nord (ex-c., 7.)	... .	35 ..
Caisse comm. de Bethune A. Turbiez et Cᵉ)	... .	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast...	... ..	3280
Denain et Anzin...	360 .	360 ..
Obligations Nord...	... .	400
Fives-Lille, remboursables à 450 fr...	... .	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... .	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	... .	500 .
Chemins de fer économiques du Nord...	... .	430 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		*Cours complets*
Aniche (Nord) le 12e...	...	12850 ..
Anzin 100e de denier...	4300	4345 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	...	1315 ..
Bruay (Pas-de-Calais)...	...	14000 ..
Bully-Grenay le 6e...	1900.	1900 ..
Carvin...	1262 50	1270 ..
Courrières...	...	38500 ..
Campagnac...	...	445 ..
Crespin...	225	230 ..
Douchy...	4430	4150 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.).	...	225 ..
Dourges...	8950	9055 ..
Escarpelle (Nord)...	...	3100 ..
Epinac...	...	200 ..
Ferfay (Société anonyme)...	...	750 ..
Lens...	...	24270 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)...	...	47 75
Liévin...	8100	8100 ..
Lys supérieure...	...	... ..
Meurchin...	...	3805 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur..	...	19000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem...	...	100 ..
Vincey-le-Rouvray...	...	0 25
Thivencelles, Fresnes-Midi...	...	60 ..
Vicoigne et Noeux...	...	19800 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

M. Martineau et M. Boulanger

Paris, 24 janvier. — M. Martineau va envoyer ses témoins au général Boulanger.

Un duel

Paris, 24 janvier. — Une rencontre a eu lieu, hier, entre le baron Edouard de Rothschild, fils du baron Alphonse de Rothschild, et le comte Emmanuel de Gouy.

L'arme choisie était l'épée de combat.

Le baron Edouard de Rothschild a été blessé légèrement à l'épaule.

Les témoins étaient, pour M. de Rothschild, le marquis du Lau et le comte Louis de Turenne, pour M. de Gouy, le comte de Bondy et le comte de Chevilly.

La tempête à Paris

Paris, 24 janvier. — La tempête a été terrible à Paris. Les toits ont été fort endommagés.

Vers trois heures de l'après-midi, un garçon de recettes, Jules Sévin, passait rue Gentilly, lorsqu'en face du n. 5, il fut surpris par une violente rafale. Le vent, s'engouffrant dans ses vêtements, les retourna et, sa sacoche s'entr'ouvant, des liasses de billets de banque et à ordre en tombèrent et se dispersèrent aussitôt de tous les côtés.

Témoins du fait, des gardiens de la paix, s'élancèrent à la poursuite des précieux papiers, mais on ne put en rattraper qu'une partie, le reste s'étant engouffré dans une bouche d'égoût.

Les mémoires du prince Napoléon

Le *Figaro* publie cette note :

« On avait annoncé l'autre semaine que le prince Napoléon mettait la dernière main à ses mémoires sur le second Empire.

» D'après nos renseignements, cette information est inexacte. Et d'une lettre reçue hier par un intime, nous relevons ces mots : « Il n'y a rien de vrai, du moins, pour le moment. »

L'accident de Jersey

La *Presse* publie l'entrefilet suivant :

« Le *Figaro* racontait hier que le général Boulanger avait failli être la victime d'un grave accident dans son cabinet de travail.

» Voici la vérité à cet égard :

» M. Maurice Jollivet s'était rendu, la semaine dernière, à Jersey.

» Mercredi dernier, vers quatre heures, il entrait dans le cabinet du général. Celui-ci était en train d'écrire.

» Le chef du parti national se leva et tendit la main par dessus la table qui le séparait de M. Jollivet.

» Par mégarde, sa main frappa contre un lustre à gaz, et par suite du choc, deux globes tombèrent.

» Le général ne reçut, contrairement à l'information de notre confrère, aucune blessure.

» Voilà à quoi se réduit l'accident dont on a lu la dramatique histoire dans le *Figaro*.

» Nous profitons de cette occasion pour faire savoir aux nombreux amis du général Boulanger que sa santé est toujours excellente.

» Jamais il ne s'est mieux porté. »

Incident de frontière

Belfort, 24 janvier. — Il y a quelques jours, s'est produit près de Bonhomme, un petit incident que les Allemands, suivant leurs habitudes invétérées, ont inutilement cherché à grossir.

Les contrebandiers français essayèrent de passer trois fûts d'alcool dont ils étaient chargés. Surpris sur le territoire annexé par deux douaniers allemands, ils rebroussèrent vivement chemin et purent regagner le terrain français.

C'est ici que l'affaire se complique ; d'après la version allemande, un sous-brigadier des douanes françaises, qui assistait à la scène, aurait profité du moment où les Allemands poursuivaient les contrebandiers pour ramener sur le territoire français deux des fûts abandonnés.

Une enquête fut ouverte des deux côtés, et, naturellement, il en résulta que les soupçons portés sur les Allemands et sur le douanier français n'étaient pas fondés; mais un nouvel incident surgit pendant cette enquête.

La borne-frontière fut nuitamment renversée, et les Allemands accusent les Français de l'avoir fait sauter après l'avoir préalablement minée. Une nouvelle information a donc été ouverte par les autorités des deux gouvernements.

La tempête dans le golfe de Gascogne

Royan, 24 janvier. — Une grosse tempête règne sur la Gironde et le littoral ; le sémaphore annonce un cyclone.

Le vapeur *Union* a été jeté à la côte par la marée et sera difficilement renfloué.

On est sans nouvelles de la chaloupe de pêche *Mathilde*, montée par quatre hommes.

Une trentaine de bâtiments, paquebots, steamers et voiliers font ici relâche à cause du gros temps, plusieurs avec avaries.

Le paquebot *Nerthe*, parti lundi de Bordeaux avec 250 passagers à destination du Sénégal, du Brésil et de la Plata, est revenu dans le fleuve attendre la fin de la tempête.

Il fait un temps horrible sur les côtes du golfe de Gascogne.

La tempête en Angleterre

Londres, 24 janvier. — La tempête n'a pas causé grand dégât à Londres, mais les dépêches de province annoncent des pertes sérieuses. On signale de graves inondations dans la vallée de Gloucester; à Blakeney, le pays est transformé en un lac; à Cardiff et sur d'autres points du pays de Galles, les lignes de chemin de fer ont été submergées ; à Portsmouth, on a dû traverser certaines rues en bateau, et un viaduc a été en partie enlevé.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

24 janvier.

ROUBAIX-TOURCOING. — La tendance du marché est faible. Les cours ont subi une légère baisse sur les peignés contrat 1.

On a traité Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing, contrat n° 1 : 5,000 kil. sur janvier, à 6,25 ; 5,000 kil. sur janvier, à 6,225; 20,000 kil. sur février à 6,15.

10,000 k. sur mars à 6,075; 10,000 k. sur mai à 6,05; 5,000 k. sur juin à 6,05; 5,000 k. sur juin à 6,025; 10,000 k. sur juillet à 6,05; 5,000 k. sur juillet à 6,025; 10,000 k. sur août à 6,05.

15,000 k. sur septembre à 6,05; 5,000 sur septembre à 6,025 5,000 sur octobre à 6,05; 5,000 sur octobre à 6,025. Ensemble 115,000 kilos.

Caisse de Tourcoing. N, 1 : 5,000 k. sur janvier à 6,25.

Total de la journée : 120,000 k.

ANVERS. — Le marché est calme. Les cours sont en légère baisse sur les peignés français et allemands.

On a traité peignés allemands contrat B : 10.000 k. sur janvier, 10.000 k. sur février ; 15.000 sur mars ; 15.000 k. sur avril ; 20.000 k. sur mai.

30,000 kil. sur juin, 10,000 kil. sur juillet, 20,000 kil. sur août, 30,000 kil. sur septembre, 50,000 kil. sur octobre, et 30,000 kil. sur novembre. Ensemble 240,000 kilos

LE HAVRE. — La tendance du marché est calme. Pas de changement dans les cours.

Les ventes sont nulles.

Caisse d'Epargne Postale

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi sur la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.) Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une* ou *plusieurs fois*.

LIVRET NATIONAL DÉLIVRÉ GRATUITEMENT. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6.000 bureaux de poste ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

INTÉRÊT. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 100). Cet intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt.

ACHAT GRATUIT DE RENTES. — Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opérer et achat sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

MINEURS. — Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal.

VERSEMENTS. — Tout versement ultérieur peut être effectué par le titulaire d'un livret de la Caisse nationale d'épargne ou par un tiers quelconque porteur de ce livret. La partie versante doit s'assurer avant de quitter le bureau, que la valeur des timbres-épargne appliqués sur le livret représente bien le montant intégral du dépôt et que ces timbres ont été frappés du timbre à date et revêtus de la signature de l'agent des postes

REMBOURSEMENTS. — Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser tout ou partie de leur compte adressent directement leur demande au ministre des postes et des télégraphes, à Paris. Par le retour du courrier, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance

NOTA. — Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rente se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux